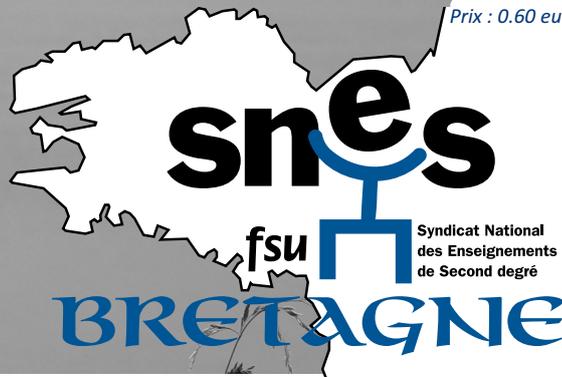


Rentrée 2015



AG exceptionnelle des syndiqués le vendredi 28 août.

La CA académique (commission administrative) du SNES a décidé de réunir exceptionnellement une Assemblée Générale de rentrée, ouverte à tous les syndiqués de l'académie. Elle se déroulera le vendredi 28 août de 9h30 à 16h à la FSU 35, 14 rue Papu à Rennes. Nous y aborderons les conditions de rentrée dans les établissements, les nouveaux textes statutaires en application à la rentrée 2015 (statut et IMP), la poursuite des mobilisations contre la réforme du collège 2016, les projets immédiats du rectorat pour préparer cette réforme, les mesures de revalorisation envisagée par la Ministre de la Fonction Publique. Pour limiter les frais de déplacement, nous conseillons de privilégier le co-voiturage. Après un moment de convivialité à midi, le repas sera pris à proximité dans un restaurant administratif.

Recrutements non-titulaires en juillet : un faible étiage, des variations entre disciplines et la persistance de la précarité.

Les recrutements non-titulaires, actés lors de la phase d'ajustement des 8, 9 et 10 juillet dernier, sont proches de ceux de l'été dernier. On peut noter cependant des variations -parfois significatives- entre les disciplines par rapport à 2014 (+42% en SES, +21% en SVT ou en Maths, -22% en Espagnol, 1 seul recrutement en Lettres modernes...). Avec davantage de TZR dans certaines disciplines et un réemploi prioritaire des collègues MA et en CDI, les collègues en CDD ont été confrontés à une baisse des recrutements. D'autant que le rectorat a procédé à très peu de recrutements sur des suppléances courtes en juillet. Paradoxalement, les collègues en CDD s'avéreront indispensables pour assurer les services sur les BMP restés vacants d'ici la rentrée et surtout les suppléances qui vont inévitablement se découvrir après la rentrée. Cette situation met en lumière la persistance de la précarité pour nombre de nos collègues contractuels, pourtant indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Le SNES Bretagne lancera très rapidement une consultation des collègues non-titulaires sur leur situation. Un stage syndical spécial concours internes et réservés a été programmé le premier lundi des vacances de la Toussaint (dossier RAEP, préparation des oraux...).

Joël Mariteau

Édito : On ne lâche rien !



Dans le prolongement des actions de mai et juin où une large majorité de collègues a fait entendre un profond désaccord avec la Ministre sur sa réforme du collège, nous devons dès la pré-rentrée nous préparer à de nouvelles mobilisations. Expliquer et convaincre que la nouvelle organisation du collège 2016 serait un désastre, se propageant au lycée après un sérieux tri social en fin de 3^{ème}. Pour la société plus juste et solidaire que nous revendiquons et pour les jeunes qui tous doivent pouvoir accéder à une culture commune, ambitieuse et diversifiée, ne laissons pas faire ! **Avec les parents, avec des mouvements et des associations qui partagent notre ambition pour l'École, une manifestation nationale un samedi à Paris s'organise pour octobre.** L'Intersyndicale du second degré, réunie le 1^{er} septembre, proposera aussi d'autres rendez-vous.

Les nouveaux textes statutaires entrent pleinement en vigueur : **leur application ne peut d'aucune manière faire l'objet d'interprétation managériale locale.** Après l'AG des syndiqués le 28 août à Rennes, les militants se mobilisent pour des heures d'informations syndicales dans votre établissement afin d'informer, débattre et réfléchir à toutes les formes de résistance collective. **Faites les venir !**

Le dossier carrière/rémunération sur lequel nous nous sommes tous battus ces dernières années, pourrait connaître quelques évolutions intéressantes mais dans un calendrier bien tardif et étalé. Pour définir en septembre la position de la FSU sur cet accord-cadre « PPCR » (lire page 4), **les syndiqué-es sont appelé-es à s'exprimer sur les propositions du gouvernement dont chacun jugera les intentions.** Le moment semble donc particulièrement bien choisi pour porter haut et fort toutes nos revendications, qu'elles soient salariales ou qu'elles engagent l'avenir du second degré.

Une très bonne rentrée à toutes et tous.

Gwénaél LE PAIH
19 août 2015

La rentrée dans les établissements.

Effectifs : ça grimpe toujours !

Au lycée : 4 000 élèves de plus en 3 ans.

Le rectorat annonçait en janvier 1 432 élèves supplémentaires en lycée (soit + 4 000 en 3 ans) mais ces prévisions seront une fois de plus écrasées par les constats de rentrée. Plusieurs divisions atteindront 36 élèves même si quelques moyens complémentaires ont été attribués tardivement. Moins d'une dizaine de classes de seconde ont été ouvertes en juin par le rectorat mais des centaines d'élèves n'avaient pas encore leur affectation début juillet (en seconde et pour les doublants de terminale). Dans l'attente d'une place, beaucoup de familles ont renoncé au réseau public pour une inscription dans le privé. Le SNES et la FSU comptent bien mettre au cœur des débats des élections régionales la construction d'établissements publics, à Ploermel, dans le bassin rennais ou encore à Vannes.

Au collège : sûrement autant d'élèves et pourtant moins de moyens !

Des moyens ont été retirés au prétexte d'une légère baisse attendue des effectifs (-610 élèves) qui ne semble pas du tout se confirmer à quelques jours de la rentrée. Aucune amélioration n'est donc attendue : la réalité de la rentrée doit permettre d'engager des actions pour obtenir des moyens supplémentaires. Signalez aux sections départementales la situation de rentrée de votre collège, le SNES soutiendra toutes les mobilisations et interviendra auprès des IA-DASEN. Par ailleurs, des Principaux pourraient bien être tentés d'anticiper la réforme du collège en proposant des dispositifs pédagogiques "précurseurs". Le CA doit impérativement donner son accord : ce vote permet, outre de gagner du temps, d'organiser la résistance.

Les contrats d'objectifs : oui, mais...

Ils devraient être votés en CA avant l'automne. Le Recteur, très engagé sur ce dossier, a clairement expliqué que le processus était l'occasion d'un véritable "dialogue social" dans les EPLE pour dégager des objectifs, simples et réalistes, partagés par tous. Toute volonté au local de verrouiller la parole, de forcer le pas pour boucler au plus vite la rédaction, d'imposer des objectifs qui échappent aux équipes devra être dénoncée : il n'y aurait alors aucune raison de participer à ce simulacre de discussion. Le vote en CA sera l'occasion de le dire encore plus clairement.

La grève : ouvrons le débat !

Le secrétariat académique ouvre une nouvelle rubrique pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de s'exprimer sur des thématiques syndicales qui créent du débat : par exemple, quel intérêt de se syndiquer ? Quelle utilité de faire grève ? Un dossier « Ouvrons le débat » est accessible sur le site rennes.snes.edu et attend vos réactions, remarques et contributions sur un premier sujet : **Grève ou pas grève ?** Nous

proposons en ligne une première contribution de Isabelle Tramoni, nouvelle secrétaire académique : elle animera les échanges et en rendra compte. La grève compte ses indifférents, ses partisans mais aussi ses farouches détracteurs pour lesquels elle constitue un moyen de revendication suranné mais surtout inefficace. **Qu'en pensez-vous ? A vous de nous le faire savoir. Engageons la discussion !**

Pas plus de réunions obligatoires avec les décrets statuts et IMP.

Ces nouveaux textes ne permettent pas plus qu'avec les précédents décrets de 1950 d'imposer la participation à toute sorte de réunions. La vigilance s'impose donc pour ne pas accepter des contraintes nouvelles (par exemple, un emploi du temps abusivement étalé avec une multiplication des réunions) qu'aucun texte ne justifie. Des réactions collectives peuvent bloquer toute forme de dérive. Participer aux conseils pédagogiques, écoles-collège ou de cycle repose sur le volontariat, ces réunions ne sont pas plus obligatoires

Stagiaires, AED, contractuel : le 31 août doit être payé !

Contre l'avis du CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation), le ministère a décidé de faire la pré-rentrée le 31 août. Il se doit maintenant d'en assumer les conséquences et de rémunérer l'ensemble des personnels qui y participent. C'est particulièrement le cas pour les stagiaires, les AED et les contractuels qui tous sont recrutés (et donc payés) à compter du 1er septembre ! Le SNES agit pour obtenir la rémunération de cette journée et, en vue d'éventuels recours, conseille aux collègues concerné-es de bien faire attester leur présence dans l'établissement ce 31 août (par exemple, présence visible sur les photos, PV d'installation à corriger au cas où, etc...).

qu'auparavant. Les équipes peuvent par ailleurs proposer dans les 15 jours de rentrée, des enseignants volontaires pour être désignés par la direction pour le conseil pédagogique. Selon les cas, cette nouvelle disposition peut contraindre des chefs d'établissements à constituer le conseil pédagogique selon l'avis des équipes.

Des nouveaux collègues à accueillir.

Moins nombreux qu'à la rentrée 2014 où se cumulaient exceptionnellement deux sessions de concours de recrutement, 481 stagiaires mi-temps et 91 à temps complet feront leur stage dans l'académie. Faute de revalorisation

des salaires et de véritables pré-recrutements (le modeste dispositif EAP arrête même tout nouveau recrutement d'étudiants boursiers), la crise de recrutement reste toujours sensible : 23% des postes sur l'ensemble des concours du second degré non pas été pourvus ! Les supports mi-temps ont toutefois tous été pourvus dans l'académie, de nombreux lauréats étaient déjà étudiants en Bretagne. Les postes pleins libérés par les stagiaires à temps plein les années précédentes ont permis un mouvement Intra enfin plus fluide et des collègues, TZR ou non, mais avec une grande ancienneté ont eu l'opportunité d'obtenir une mutation. La majorité des collègues entrants sont en revanche devenus TZR. Chacun de ces collègues saura trouver un accueil solidaire et syndical dans leur nouvel établissement auprès des syndiqué-es des SNES-FSU.

Gwénaél Le Paih

Retraités : une carte-pétition en s

La FSU est partie prenante d'une mobilisation nationale et unitaire des syndicats et organisations rassemblés dans le « groupe des 9 ». Ensemble, elles ont décidé de lancer une campagne de cartes-pétition en direction du Président de la République pour protester contre les atteintes répétées au pouvoir d'achat et par-delà aux conditions de vie des retraités et futurs retraités. **Nous appelons tous les syndiqués du SNES,**

Première rentrée

avec les nouveaux décrets statutaires

La rentrée 2015 voit la mise en application du nouveau décret statutaire (décret 2014-940) remplaçant les décrets de 1950 qui avaient été fragilisés par les multiples attaques dont ils avaient fait l'objet depuis 15 ans. Si ce décret -et celui n°2015-475 sur les Indemnités pour Mission Particulière (IMP) ainsi que leurs circulaires d'applications- ne répondent pas aux attentes du SNES en termes d'allègement de service par exemple, ils reconnaissent la réalité du travail enseignant, consolident certains acquis, écartent toute annualisation du temps de travail et encadrent très largement les velléités d'autonomie des chefs d'établissements.

Dans les faits, les changements devraient être dans l'ensemble peu perceptibles dans les services à l'exception des IMP et des pondérations en lycée. La discussion sur les IMP a eu lieu dans les CA en juin et la circulaire rectorale a permis d'obtenir que les missions indemnisées ne soient pas laissées à l'initiative des chefs d'établissements.

Comme d'habitude, le SNES vous recommande la plus grande attention au moment de la signature de votre VS. Cette année particulièrement, il convient de vérifier qu'il correspond bien à l'emploi du temps qui vous a été distribué et qu'il prend bien en compte le nouveau décret :

- Pondérations : toute heure effectuée (quel que soit le nom-

bre d'élèves) en Première et en Terminale compte pour 1,1 (plafond à 1 heure) et 1,25 en BTS (aucun plafond). Lorsque la pondération dépasse 0,5 on ne peut plus imposer d'HS.

- Compléments de service : tout complément de service hors d'une commune doit donner lieu à une heure de décharge.
- L'heure de préparation, dite « de vaisselle », est maintenue pour les professeurs de physique-chimie ou SVT affectés en collège et assurant au moins huit heures d'enseignement s'il n'y a pas de personnel exerçant dans les laboratoires : le maximum de service est réduit d'une heure.

Le SNES continuera à être particulièrement vigilant face à toutes les tentatives de contournement des textes ou d'interprétations défavorables aux personnels. Le courrier de S1 de rentrée redonnera tous les éclaircissements nécessaires mais le courrier de S1 n°6 (disponible en ligne sur le site du SNES, rubrique qui sommes nous / publications) récapitule déjà l'ensemble des nouveaux textes applicables à la rentrée.

N'hésitez pas à alerter les représentants du SNES de votre établissement ou contacter la section académique si vous avez le moindre doute.

Matthieu Mahéo

Réforme du collège : la lutte continue !

Toutes les initiatives engagées par le SNES depuis l'avis positif du CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) en avril sur la réforme le confirment : enseignants et parents partagent l'analyse syndicale. Sans répondre aux véritables besoins du collège, cette réforme entraînerait davantage d'inégalités entre les élèves et les établissements, mettrait en concurrence personnels, disciplines et établissements et aggraverait les conditions de travail des équipes.

L'affluence dans les heures d'informations syndicales, l'organisation de rencontres avec les parents d'élèves, les signatures de la pétition intersyndicale, l'expression dans les conseils d'administration, la mobilisation très importante dans les collèges lors des grèves des 19 mai et 11 juin, la participation significative au stage collège le 21 mai à Rennes et aux rassemblements au rectorat le 3 juin des collègues de langues anciennes, étrangères et régionales, puis des collègues de technologie, de SVT et Sciences Physiques et Chimiques le 17 juin montrent que le mécontentement grandit : après les vacances, cette dynamique doit

se réactiver. D'une part, il est possible de résister dans tous les lieux et dispositifs préparant la mise en œuvre de la réforme. Des rares journées encore inscrites au PAF ont en effet été réorientées vers une formation à la réforme : le recteur prévoit que des enseignants volontaires des conseils pédagogiques soient formés avant les vacances de Noël, pour ensuite former tous les enseignants de leur collège. D'autre part, il sera essentiel d'entraîner dans la mobilisation, outre les parents d'élèves, les collègues des lycées qui subissent depuis 5 ans les effets de la diminution des horaires disciplinaires au profit de l'AP, bien peu efficace.

L'assemblée générale proposée aux adhérents par le Secrétariat académique le 28 août à Rennes puis la journée de pré-rentrée dans tous les établissements seront l'occasion de débattre des modalités d'actions : réunions publiques, distributions de tracts, délégations auprès d'élus, journée de grève, manifestation nationale à Paris...

Frédérique Lalys

septembre... aussi pour les actifs !

actifs et retraités, à participer à cette action. Une carte-pétition sera routée dans la publication nationale de la FSU : elle est à retourner signée au plus vite au SNES, 24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes. L'acheminement sera rapidement regroupé avant la remise au Président de la République à l'automne.

TZR : des réunions à Brest et à Rennes pour connaître les textes, les droits et les procédures !

Nous proposons deux réunions d'information à l'attention des collègues TZR **le mardi 25 août à 14h30 à Brest**, locaux SNES 29 (maison du Peuple 2, place Edouard Macé) et **le jeudi 27 août à 10h à Rennes**, locaux de la FSU 35 (14, rue Papu). Ce sera l'occasion, particulièrement pour les collègues qui prennent un poste de TZR pour la première fois dans

l'Académie, de tout savoir sur les conditions d'exercice (être rattaché-e, avoir une AFA, prendre une suppléance...), sur les droits, les frais de déplacement, les ISSR...

PPCR : derrière un n-ième acronyme, enfin une amélioration de nos rémunérations ?

La Ministre de la Fonction Publique, Marylise Lebranchu a ouvert des discussions, tout en confirmant le gel du point d'indice, sur « l'avenir de la Fonction Publique : la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) ». Derrière ce long intitulé se jouent des évolutions majeures dans les trois versants de la Fonction Publique. Mi-juillet, les syndicats ont reçu le projet définitif d'accord-cadre pour lequel la Ministre attend un accord majoritaire avant l'automne. Comme le projet favorise la rémunération indiciaire en transformant des primes en points d'indice (ce qui est profitable dans le calcul des pensions), l'accord prévoit un volet conséquent de revalorisation des catégories C et B de la fonction publique. S'il est validé, il donnera lieu ensuite à des transpositions dans chaque ministère. Dans celui de l'Éducation nationale, ces propositions salariales ouvrent enfin le dossier des grilles de rémunération des enseignants, CPE et COPsy. Elles correspondent à une légère progression éche-

lonnée du nombre de points d'indice de chaque échelon. Cela représenterait un gain d'une centaine d'euros nets environ pour les débuts de carrière (des certifiés et assimilés) en 2017. Ensuite et à terme en 2020, un 8ème échelon de la hors-classe est annoncé, accessible à tous dans une carrière complète toujours en deux grades (indice terminal repoussé de l'indice 783 à 821) soit une centaine d'euros nets pour le traitement puis autant sur les pensions (pour des carrières pleines). Les dates d'application n'échapperont évidemment à personne... Le SNES a donc fait le choix d'organiser très vite à la rentrée une consultation nationale de ses adhérents afin que chacun-e puisse s'exprimer sur la position que devra prendre la FSU. Les publications nationales du SNES et de la FSU y reviendront très largement dans les tout prochains jours.

Martin Georges Saint-Marc
Gwénaél le Paih



Un stage de la FSU Bretagne les 8 et 9 octobre à Saint-Brieuc : « Mouvements sociaux, syndicalisme et politique ».

La FSU Bretagne organise comme chaque année un stage fédéral. Cette année, il se déroulera les jeudi 8 et vendredi 9 octobre à Saint-Brieuc sur le thème « Mouvements sociaux, syndicalisme et politique ».

Le syndicalisme est aujourd'hui à la peine et nous percevons, quoique encore confusément, que, pour permettre des évolutions, il faut réinterroger les rapports entre mouvements sociaux, syndicalisme et politique. La FSU Bretagne propose donc deux journées pour prendre du recul et débattre autour de plusieurs questions. Il s'agira donc de faire le point sur les évolutions des mouvements sociaux et des conflits du travail de ces dernières décennies. Il faudra également appréhender les articulations qui peuvent exister entre les conflits du travail et les mobilisations citoyennes, et voir comment les nouveaux mouvements sociaux, tels qu'ils se sont notamment développés en Espagne, sont porteurs d'alternatives, ainsi que les rapports qu'ils entretiennent avec le mouvement syndical. Nous tenterons aussi d'interroger des phénomènes plus "visibles" sur le terrain médiatique afin d'en vérifier la portée réelle - que ce soient les récentes "manifestations de droite" ou le mouvement des "bonnets rouges", ou encore, l'influence des nouveaux modes de communication et des réseaux sociaux sur les mobilisations. Comment toutes ces évolutions interpellent-elles nos pratiques syndicales ?

Plusieurs chercheuses et chercheurs, historien-ne-s ou sociologues, ont déjà donné leur accord pour participer à ce colloque : **Sophie Bérout, Camille Giraudon, Laurent Frajerman, Erik Neveu, Jean-Marie Pernot, Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky**. D'autres intervenants sont contactés.

Gérard Aschiéri, président de l'institut de recherche de la FSU, et des militants de Podemos et de Syriza seront également présents.

Le programme précis et les modalités concrètes de ces deux journées seront expédiés aux inscrits mi-septembre. Pour s'inscrire, adressez sans attendre un mél à : jean.leguellec@wanadoo.fr.

Dans votre établissement, déposez **avant le 8 septembre** une demande d'autorisation d'absence (modèle sur rennes.snes.edu ou transmis sur demande à s3ren@snes.edu)

Le calendrier de l'Observatoire 2015-2016 : pour planifier vos demandes de congé pour formation syndicale

MARDI 10 NOVEMBRE :
l'interdisciplinarité et l'aide
personnalisée en question.

MARDI 8 DÉCEMBRE :
société du numérique,
une jeunesse mutante ?

MARDI 19 JANVIER :
les nouveaux programmes
du collège.

JEUDI 21 AVRIL :
quelle seconde voulons-nous
pour la démocratisation
du second cycle ?

Des stages CPE, COPsy, Non-titulaires, etc. seront également organisés dans l'année.

Suivez le SNES
BRETAGNE
sur Twitter
[https://twitter.com/
SNES_Bretagne](https://twitter.com/SNES_Bretagne)